



LETTRE DES DÉPUTÉ.E.S COMMUNISTES

et des député.e.s des Outre-mer membres du groupe GDR

MAIN BASSE SUR LE CLIMAT

Nous sommes en plein examen du projet de loi « climat résilience » qui se veut la traduction des propositions formulées par la Convention citoyenne pour le climat dans le rapport remis au Gouvernement, le 21 juin dernier, à l'issue de neuf mois de travaux.

Au lancement de l'exercice, Emmanuel Macron s'était engagé à soumettre « sans filtre » les propositions formulées dans le cadre de cette expérience inédite de démocratie participative.

D'entrée de jeu, le Président avait écarté trois propositions, parmi lesquelles la mise en œuvre d'une taxe sur les dividendes.

L'exécutif n'a eu de cesse depuis d'enterrer, édulcorer ou reporter les différentes mesures mises en exergue par le collectif de citoyens, au mépris de ses propres engagements. Nous avons alerté, dès le printemps dernier, sur le risque que le

Gouvernement ne fasse rien ou pas grand-chose des propositions formulées par la Convention. Pour contourner l'écueil de ce filtre gouvernemental, nous avons proposé la création d'une commission parlementaire qui aurait eu la charge d'examiner les préconisations des citoyens et d'élaborer une proposition de loi. Les représentants du peuple devaient naturellement être en situation de prolonger l'élan démocratique impulsé par la Convention citoyenne.

Il n'en a rien été. Le gouvernement a préféré la stratégie du laminoir, perpétrant un véritable hold-up démocratique. Il en résulte un projet de loi insignifiant, qui multiplie les mesures d'ajustement marginales, sans jamais s'inscrire dans la perspective d'une transformation sociale et écologique d'ampleur, et ne laisse aucun espace pour rétablir les propositions de la Convention citoyenne.

Nous n'en sommes évidemment pas surpris. Que pouvions-nous attendre du gouvernement, après un quinquennat marqué par une succession de renoncements et de reculs en matière de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique ?

La terrible maigreur du bilan souligne le décalage entre les discours présidentiels et la réalité des politiques conduites. Si le Président de la République, le gouvernement et sa majorité tentent aujourd'hui de s'acheter à peu de frais une conscience écologique en promettant l'organisation d'un référendum, nul n'est dupe de cette manœuvre, qui loin de redorer le blason ou verdier le bilan de l'exécutif, jette malheureusement un peu plus le discrédit sur son action.

André Chassaing,

Président du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT : MACRON TENTE DE MAQUILLER SON BILAN

Première étape de la mise en œuvre du projet de référendum annoncé par Emmanuel Macron le 14 décembre dernier, le projet de loi constitutionnelle relatif à la préservation de l'environnement reprend une proposition de la Convention citoyenne pour le climat déjà formulée par Nicolas Hulot en 2018. Les députés communistes ont dénoncé la manœuvre politique orchestrée par le Président de la République et son ultime tentative de masquer la pauvreté du bilan du gouvernement en matière de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation de l'environnement.

En abordant le projet de réforme constitutionnelle visant à inscrire à l'article 1^{er} de notre Constitution le principe selon lequel la République « garantit la préservation de l'environnement et de la diversité biologique et lutte contre le dérèglement climatique », les députés communistes n'étaient pas dupes de la manœuvre consistant pour le Président et sa majorité à instrumentaliser la question climatique à des fins électorales. A l'approche d'une fin de mandat catastrophique en matière d'écologie, l'objectif du Président Macron était clair : se tresser une couronne de lauriers et la poser sur son auguste front, tout en cachant d'une feuille de vigne son triste bilan environnemental.

L'examen de ce texte est intervenu quelques semaines après que le tribunal administratif de Paris a reconnu la « carence fautive » de l'État dans la lutte contre le changement

climatique. Une décision historique qui a avalisé au plan judiciaire les conclusions des différents rapports scientifiques pointant le manque de volontarisme des gouvernements successifs. Le tribunal doit décider au printemps s'il ordonne à l'État de prendre des mesures supplémentaires pour respecter ses engagements pour le climat.

L'examen de ce projet de révision de la Constitution est intervenu, qui plus est, alors que nous entamons l'examen du projet de loi de

«Le droit de propriété ne peut plus être le droit de détruire l'environnement, ni la liberté d'entreprendre celui de nuire au patrimoine commun de l'humanité.»

lutte contre le dérèglement climatique qui se veut la traduction des propositions formulées par la Convention citoyenne pour le climat. Un texte brouillon et sans ambition, révélateur des insuffisances gouvernementales. Dans un tel contexte, il au-

rait été plus convenable de présenter cette réforme de la Constitution



©Matti Maeder - pexels

avec un peu moins d'emphase...

L'action du gouvernement ne s'inscrit en effet aucunement dans la perspective d'une transformation sociale et écologique d'ampleur. Elle persiste au contraire à sacrifier les biens communs aux logiques de court-terme des marchés. C'est notamment pourquoi l'exécutif a rejeté d'emblée cette autre proposition de la Convention citoyenne pour le climat visant à inscrire, dans le préambule de la Constitution, la nécessaire conciliation des libertés individuelles avec la protection de l'environnement.

Pour notre part, nous avons proposé au cours des débats de

reprendre cette proposition. Quel était l'enjeu ? Tout simplement de mettre fin à l'exercice abusif du droit de propriété et de la liberté d'entreprendre, qui sont de puissants obstacles au progrès social et à la préservation de la planète. Les brevets sur les vaccins en fournissent un exemple actuel dans le champ de la santé. Le droit de propriété ne peut plus être le droit de détruire et de dégrader l'environnement, la liberté d'entreprendre n'est pas la liberté de nuire au patrimoine commun de l'humanité.

Si les libéraux refusent de s'y engager, le débat sur les biens communs n'en est pas moins nécessaire. Il doit nous inviter à reconsidérer les politiques de privatisation de secteurs socialement et écologiquement stratégiques, tels que ceux de l'eau ou de l'énergie.

Reprendre cette proposition aurait donc eu du sens, mais le Président de la République a préféré botter en touche et retenir une proposition beaucoup plus symbolique, celle déjà formulée par Nicolas Hulot de 2018. Tellement symbolique que de nombreux juristes débattent encore de la portée réelle de cette modification constitutionnelle, au regard des dispositions de la Charte de l'environnement. Plus décisive aurait été, à nos yeux, l'inscription dans cette même Charte du principe de non-régression du droit de l'environnement.

On peut s'interroger sur les suites que le gouvernement donnera à cette réforme, si elle aboutit. La majorité prétend en effet toujours concilier la préservation de l'environnement et l'économie de marché. Son credo est que la concurrence libre et non faussée finira bien par intégrer les contraintes écologiques et par les transformer en opportunités économiques, le rôle de l'État ne consistant qu'à accompagner ce mouvement, en évitant de trop dépenser et de faire peser des obligations de résultat sur les grandes entreprises. Les déboires du Président de Danone devraient pourtant lui ouvrir les yeux : les dividendes et les cours de bourse à la hausse demeurent l'unique boussole du monde de la finance. ♦

Quand la réforme constitutionnelle mobilisait les députés dans l'hémicycle, le texte baptisé Climat résilience était étudié en commission. Fidèle à son habitude de museler l'opposition, la majorité s'est là encore efforcée d'éviter tout débat sur des sujets où les faits ne cessent de rappeler ses graves lacunes. Sur ce deuxième texte, supposé reprendre les propositions de la Convention citoyenne pour le climat « sans filtre », nous avons déposé près de 130 amendements dont un tiers ont été écartés avant tout examen, au motif qu'ils étaient « sans lien avec le débat » (voir art.45 du Règlement de l'Assemblée). Il en fut ainsi de nos propositions de taxer les plus-values de cession sur les passoires thermiques, de créer un fonds pour la transition écologique des emplois ou encore de taxer les surfaces de stationnement pour financer la gratuité des transports en commun...

ÉCOLOGIE : LES JOURS NOIRS DU QUINQUENNAT MACRON

● Nicolas Hulot démissionne de son ministère	2
● La réforme ferroviaire ouvre la voie à la concurrence	0
● La Loi Egalim est un rendez-vous manqué	1
● Le gouvernement autorise la réintroduction des néonicotinoïdes	8
● L'Etat est condamné pour son inaction climatique	2
● Avec le P.J.L Climat résilience, Macron trahit la Convention citoyenne	0
● Démantèlement d'EDF et privatisation des barrages hydroélectriques en cours	2

▶▶▶ Cet article est tiré de deux interventions, la [discussion générale du 8 mars](#) et l'[explication de vote du 16 mars 2021](#) prononcées par Hubert Wulfranc, et disponibles sur le site des députés communistes.

#LÉGIFÉRER

VIOLENCES SEXUELLES SUR LES MINEURS, UN FLÉAU TROP LONGTEMPS IGNORÉ

Inscrit dans un contexte où la parole des victimes - jusqu'ici paralysée par le sentiment de culpabilité - se libère, ce texte très attendu se devait d'être à la hauteur des espoirs suscités par ces changements. Si nous avons soutenu ses avancées, nous avons aussi souligné ses lacunes.

Douloureuse à tous égards, la question des crimes et délits sexuels contre les mineurs est également complexe. L'écriture et le vote d'un texte fondateur, permettant de mieux protéger les plus jeunes contre ce fléau, obligeaient à concilier émotion légitime, aspiration citoyenne et technique juridique.

De cette loi votée à l'unanimité, ressort l'instauration d'une présomption de non-consentement et une plus grande protection des mineurs : avant l'âge de 15 ans, le consentement ne sera dorénavant plus discuté. L'interdit est clair. Il s'impose à tous. Un enfant qui se construit est vulnérable. La loi doit protéger cette fragilité si particulière.

En outre, à l'instar des crimes et des délits sur mineur de 15 ans, l'inceste est désormais une infraction pénale autonome et non plus une simple circonstance aggravante. En réponse à une forte attente, le seuil de non-consentement est fixé à 18 ans.

SEUILS LÉGAUX DE NON-CONSENTEMENT

Quinze ans, 18 ans : à eux seuls, ces deux seuils légaux révèlent combien le regard de notre société a profondément évolué sur les violences sexuelles subies par les enfants. Pendant longtemps, celles-ci ont été minorées et passées sous silence, sans compter la folle croyance de ceux qui considéraient que les enfants étaient capables dès leur plus jeune âge de s'ouvrir à une sexualité consentie avec des adultes. Il nous

appartient de veiller à ce que, plus jamais, une telle régression des mentalités ne soit permise.

Souhaitant aller plus loin dans la protection des mineurs les plus vulnérables, nous avons défendu un amendement interdisant une relation entre un mineur atteint de handicap et une personne majeure, auquel la majorité est restée sourde. Pourtant, selon l'Organisation mondiale de la santé, les mineurs porteurs d'un handicap ont près de trois fois plus de risques d'être victimes de violences sexuelles. Pour les femmes autistes, les chiffres sont édifiants : elles sont 88 % à avoir été victimes de violences sexuelles, dont un tiers avant l'âge de 9 ans.

DÉVELOPPER LES MESURES DE PRÉVENTION

Les débats nous ont aussi amenés

à redire l'importance des mesures de prévention et de sensibilisation auprès des personnels enseignants, des éducateurs et des soignants pour prémunir nos enfants contre ces violences.

Enfin, nous avons salué l'instauration d'un repérage systématique des violences dont peuvent être victimes nos enfants, dès la rentrée prochaine. La programmation de ces actions sera l'objet de toute notre vigilance.

Dans la même logique, considérant que le temps est venu d'associer la société tout entière à la lutte contre les violences sexuelles sur les enfants, nous avons réclamé l'attribution d'un caractère officiel aux journées de novembre qui, à l'échelle européenne et internationale, sont dédiées à l'abolition des violences sexuelles contre les enfants. ♦

►►► Pour lire la version intégrale de l'intervention prononcée par Karine Lebon de laquelle ce texte est tiré vous pouvez consulter [le compte-rendu de la séance du lundi 15 mars 2021](#) sur le site de l'Assemblée nationale.



©Polina Zimmermann - pexels

#L'ENTRETIEN

Le creusement des inégalités par la crise doit inciter au renforcement de notre modèle social

Quel bilan social tirez-vous de la crise que nous traversons ?

D'abord, on oublie souvent que les causes de comorbidité de la Covid19 ne sont pas que médicales, mais aussi sociales. Ce sont les ouvriers et les employés qui n'ont par exemple pas pu avoir recours au télétravail qui ont le plus été touchés par la maladie. Il n'est pas anodin non plus que la Seine-Saint-Denis, avec son déficit de services publics et son important taux de logement sur-occupé, soit le département qui a payé le plus lourd tribut. Plus largement, la crise sanitaire et ses conséquences, notamment sur l'emploi (320.000 emplois détruits), ont conduit à une poussée sans précédent des inégalités dans le pays. Quand d'un côté les plus privilégiés ont pu épargner, les plus modestes ont été contraints de s'endetter. 37% des ouvriers déclarent que leur situation s'est détériorée en 2020. Au final, en un an, ce sont 1 million de nos compatriotes qui ont basculé dans la précarité et huit millions qui dépendent de l'aide alimentaire aujourd'hui pour survivre.

Les mécanismes d'accompagnement n'ont-ils pas joué leur rôle ?

Notre modèle social a en partie joué son rôle d'amortisseur. Mais les mailles du « filet », à force d'avoir été distendues par des années de



« NOUS CONNAISSONS UNE POUSSÉE SANS PRÉCÉDENT DES INÉGALITÉS : QUAND LES PLUS PRIVILÉGIÉS ONT PU ÉPARGNER, LES PLUS MODESTES ONT ÉTÉ CONTRAINTS DE S'ENDETTER. »

politiques libérales et de « toujours moins », ont laissé sur le carreau des pans entiers de la population. Je pense en particulier aux jeunes qui n'ont bien souvent pas accès au chômage, et qui se voient exclus du RSA. Je pense aussi à tous les salariés progressivement uberisés qui se retrouvent sans couverture, les intérimaires qui n'ont eu qu'une couverture minimale. Je pense aussi à tous les salariés en chômage

partiel qui ne touchent que 84 % de leur salaire net, et qui n'ont plus ni primes, ni pourboires par exemple dans la restauration. Or, le gouvernement n'a mobilisé que 0,8 % aux mécanismes de solidarité sur le plan de 100 milliards qui a été débloqué. Pire, il revient aujourd'hui avec sa réforme de l'assurance chômage qu'il avait suspendu, et qui va réduire drastiquement l'indemnisation de 850.000 chômeurs. Une véritable honte.

Que propose votre groupe pour lutter contre cette précarité ?

Il faut agir dans plusieurs directions. Nous proposons par exemple de porter l'indemnisation du chômage partiel à 100 % du net pour les salariés qui gagnent moins de deux fois le SMIC (2.200 euros), le retrait définitif de la réforme de l'assurance chômage et au contraire l'ouverture de négociation entre les partenaires sociaux pour une meilleure couverture chômage : une meilleure indemnisation (75 % des derniers salaires contre 57 % aujourd'hui) et des droits plus faciles à recharger (2 mois contre 6 mois). Pour tous les précaires (intérimaires, extras,...), nous proposons que les droits au chômage soient maintenus jusqu'au terme de la pandémie. Les minima sociaux doivent être augmentés pour atteindre 50 % du revenu médian (860 euros). Quant aux jeunes, nous proposons l'ouverture du RSA aux moins de 25 ans et la création d'un revenu étudiant d'autonomie. Il faut enfin agir sur les dépenses : les tarifs du gaz et de l'électricité doivent être bloqués et la TVA sur les produits de première nécessité doit être enfin baissée. En ce qui concerne le logement, qui constitue une part très importante des dépenses des ménages, nous proposons que les personnes en difficulté financière puissent bénéficier d'une avance (partielle ou totale) de loyer sur simple demande, avec un remboursement très étalé et sans commissions ni frais annexes. ♦

NOTRE COMBAT POUR FAIRE DU VACCIN UN BIEN COMMUN



Pierre Dharréville et Fabien Roussel se sont rendus au siège de l'OMS, à Lyon le mardi 9 mars. La rencontre avait pour objectif d'échanger sur la campagne internationale de l'OMS et sur l'objectif partagé par beaucoup de faire du vaccin un bien commun. La recherche sur le Covid-19, et la lutte contre celui-ci, manque de moyens humains et financiers. Le combat doit être mondial. Nous devons partager les connaissances et permettre la production de vaccins accessibles à tous.

POLITIQUE DE LA FRANCE AU SAHEL



Qui peut croire en une victoire militaire dans la guerre contre le terrorisme, alors que cela fait vingt ans que cette stratégie échoue? Mener des représailles armées est d'autant plus complexe que c'est dans ses anciennes colonies d'Afrique occidentale que la France est ainsi présente, compliquant l'acceptation par les populations au sein desquelles les groupes armés

développent une stratégie d'ancrage. Nous sommes donc très loin de gagner les cœurs et les esprits, comme l'exige toute contre-insurrection victorieuse. Avoir le soutien des peuples, voilà pourtant l'enjeu ; l'obtenir par des actions politiques concrètes, par la démocratie, par la diplomatie et non pas par la seule intervention armée, voilà la piste que nous avons proposé de suivre, par la voix de Jean-Paul Lecoq lors du débat organisé dans le cadre de la semaine de contrôle de l'Assemblée.

CONSÉQUENCES DES ESSAIS NUCLÉAIRES EN POLYNÉSIE



Une enquête menée pendant deux ans a révélé début mars que l'ensemble de la Polynésie, et pas seulement quelques îles, a été touché par les retombées des essais nucléaires atmosphériques, soit 110 000 personnes (la totalité de la population polynésienne de 1974), dont 10 000 ont reçu cinq fois la dose minimale requise pour être considéré comme victime d'une maladie radio-induite. Dans le cadre des questions d'actualité Moétai Brotherson a pointé la perte de confiance du peuple polynésien dans la parole de l'État.

CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Dès le début de l'épidémie, la jeunesse a été au centre de nos préoccupations, comme en témoigne la commission d'enquête créée pour *Mesurer et prévenir les effets de la crise du Covid-19 sur les enfants et la jeunesse*, dont Marie-George Buffet a été rapporteure. Le bouleversement du calendrier

scolaire et la fermeture de tous les établissements de la maternelle au lycée lors du premier confinement ont laissé des traces, et il est à craindre que les retards accumulés par bon nombre d'élèves ne puissent être résorbés par l'année en cours, elle-même chaotique.



Pour empêcher que l'avenir de ces enfants soit sacrifié, nous avons réclamé, par la voix de Karine Lebon, la création d'un observatoire national du décrochage scolaire, outil indispensable pour prévenir ce fléau, ainsi qu'une adaptation des programmes.

MÉDECINE SCOLAIRE

Dans nos territoires, les éducateurs nous décrivent une jeunesse en détresse psychologique et nous disent à quel point l'absence d'activités sportives et culturelles aggrave sa souffrance et ses difficultés. Dans son rapport, Marie-George Buffet décrit notamment l'état absolument dramatique dans lequel se trouvent actuellement la médecine scolaire et l'accompagnement psychologique à l'école. Après la baisse de 15 % du nombre de médecins scolaires depuis 2013, il n'y a plus actuellement qu'un médecin pour quelque 13 000 élèves, et encore faut-il que les postes soient pourvus. Ce qui était inquiétant devient dramatique avec la crise du Covid-19. A l'occasion d'un débat lors de la semaine de contrôle, au nom de notre groupe, Stéphane Peu a de nouveau sollicité du gouvernement l'engagement d'un travail pour rétablir une médecine scolaire digne de ce nom dans notre pays.

DÉMOCRATISATION DU SPORT : LE TEXTE RESTE SUR LA TOUCHE

L'obtention des Jeux olympiques et paralympiques aurait dû être un moteur pour amorcer une réforme structurante du sport en France. Lancer un grand plan de développement des pratiques, renforcer le service public du sport en créant un ministère puissant et une administration « jeunesse et sports » aux missions retrouvées, renouveler le partage des missions de service public avec les fédérations, renforcer les collectivités territoriales en moyens humains et financiers pour développer des politiques sportives dans les territoires : voilà un résumé de ce que nous attendions de la loi « sport et société » qui nous était promise.

Au lieu de cela, depuis le début du quinquennat Macron, le ministère des Sports a vu son budget drastiquement diminué lors des deux premiers exercices budgétaires et a perdu son statut de ministère de plein exercice pour être rattaché à celui de l'Éducation nationale. Dans une volonté de donner la priorité au sport en tant qu'outil éducatif, nous sommes battus pour faire entrer l'éducation physique et sportive et le sport scolaire dans le texte. Mais nos amendements à ce sujet ont été jugés irrecevables au motif qu'ils

RÔLE DES BANQUES DANS LA CRISE DU COVID

Pour 20 % des ménages les plus modestes, la crise s'est traduite par un endettement supplémentaire avec un redoutable effet de ciseau entre la baisse des revenus et les charges fixes – loyers, différents abonnements – qui, elles, se maintiennent. Tout cela a engendré un effet d'aubaine pour les banques car les frais bancaires se sont accumulés. Cela représente un pactole pour les banques

étaient sans lien avec la proposition de loi !

Force est de constater que le rattachement du ministère des Sports à celui de l'Éducation nationale ne produit pas d'effets concrets dans la loi. Le ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports a lancé une campagne pour faire « bouger » les élèves trente minutes par jour. Mais l'EPS et le sport scolaire, ce n'est pas faire « bouger » ! C'est une matière à part entière, dans le premier comme le second degré.



Afin d'enrichir ce texte très insuffisant, nous avons également défendu par la voix d'Elsa Faucillon une série d'amendements reprenant la proposition de résolution de Marie-George Buffet *pour un service public en faveur d'une culture sportive pour toutes et pour tous*. Ces amendements, fruits de plusieurs années de travaux, ont été rejetés. Leur adoption aurait pourtant été un signal très positif envoyé au mouvement sportif.

puisque les pénalités cumulées atteignent quelque 6,5 milliards d'euros ! Il est insupportable, en cette période de crise où tout le monde devrait être solidaire que les banques réalisent de tels profits sur le dos des ménages les plus pauvres. Lors de la semaine de contrôle, nous avons interpellé Bruno Le Maire sur cette situation et réclamé qu'il s'oppose à la hausse de ces frais en 2021 telle qu'elle est envisagée par les banques.

FAIRE FRONT CONTRE HERCULE



Les négociations avec la commission européenne au sujet du projet de démantèlement d'EDF sont sur le point d'aboutir. Le gouvernement envisage un passage en force et table sur la présentation d'un texte à l'été. C'est ce que le Premier ministre a confirmé à une délégation parlementaire emmenée par Sébastien Jumel et aux membres de l'intersyndicale reçus à l'occasion d'une rencontre le 17 mars 2021. Pourtant des alternatives existent, nous les défendons !

AUX CÔTÉS DES PLUS FRAGILES



Un an après le début de la crise et conscients de l'immense difficulté dans laquelle se trouvent les intermittents de l'emploi et les jeunes, les députés communistes se sont rendus dans les théâtres occupés et aux manifestations de jeunes organisées dans tous le pays pour les soutenir. Nous n'avons cessé et nous ne cesserons de relayer leurs revendications en réclamant notamment le retrait de la réforme de l'assurance chômage et la mise en place d'un revenu étudiant.



#AGENDA

À VENIR

22.03.2021 LA DETTE L'ANNULER OU LA PAYER?

Dans le cadre de la semaine de contrôle, nous avons inscrit à l'ordre du jour un débat autour de la dette publique : « Faut-il la payer ou l'annuler? ». Ce choix succède à une réflexion de groupe sur le sujet et notamment à l'audition de Jézabel Couppey-Soubeyran que nous avons organisé en début d'année, conscients de l'importance de cette question dans la période. Ce débat sera l'occasion d'interroger le gouvernement sur les mauvais coups qu'il prépare pour revenir à son agenda de réduction des dépenses. Après 30 ans d'utilisation de la dette comme prétexte à de politiques publiques d'austérité qui nous ont mené à la catastrophe, il est temps de sortir de l'emprise des marchés financiers pour bâtir des solutions à la mesure des défis économiques et écologiques auxquels nous sommes confrontés.

JUIN 2021 REVISION DU CALCUL DE L'AAH

En mars 2019, nous défendons la proposition de loi de Marie-George Buffet visant à mettre fin à la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'allocation adulte handicapé (AAH). Rejeté à l'Assemblée, le texte a été repris et adopté par le Sénat. A notre tour, nous l'inscrivons à l'ordre du jour de l'Assemblée en juin dans le cadre de notre niche afin que la navette parlementaire aille à son terme et que cette mesure, tant attendue, puisse enfin voir le jour et permette l'émancipation des personnes en situation de handicap.

AVR. 2021 AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Dans un courrier au Premier ministre, nous avons rappelé la loi qui lui impose la publication des avis du Conseil scientifique « sans délai ». L'avis du 11 mars, qui, selon la presse, plaidait pour un reconfinement précoce, en contradiction avec la décision prise par Macron n'était toujours pas publié à la date du 18 mars... La transparence est indispensable à la compréhension et la confiance des citoyens. Nous serons vigilants à ce que le gouvernement remplisse ses obligations légales et publie ces avis d'intérêt public, quel qu'en soit le contenu.




André
CHASSAIGNE
Président de groupe
député du Puy-de-Dôme



Alain BRUNEEL
député du Nord



Marie-George BUFFET
députée de Seine-Saint-Denis



Pierre DHARRÉVILLE
député des Bouches-du-Rhône



Jean-Paul DUFREGNE
député de l'Alier



Elsa FAUCILLON
députée des Hauts-de-Seine



Sébastien JUMEL
député de Seine-Maritime



Jean-Paul LECOQ
député de Seine-Maritime



Stéphane PEU
député de Seine-Saint-Denis

LES DÉPUTÉ.E.S PARTENAIRES DE NOTRE GROUPE



Moétaï
BROTHERSON
député de Polynésie



Manuëla
KÉCLARD-MONDÉSIR
députée de Martinique



Karine
LEBON
députée de la Réunion



Jean-Philippe
NILOR
député de Martinique



Gabriel
SERVILLE
député de Guyane



Fabien ROUSSEL
député du Nord



Hubert WULFRANC
député de Seine-Maritime



SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ



groupe-communiste.assemblee-nationale.fr

NOUS JOINDRE

✉ 126, rue de l'Université
75 007 Paris

@ groupe.gdr@assemblee-nationale.fr
01 40 63 60 81